

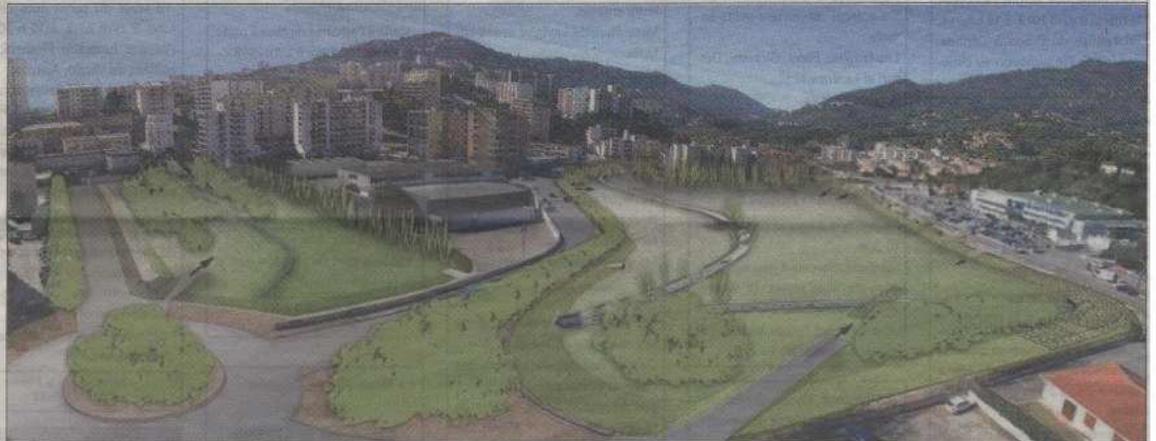
Futur bassin de rétention : les Padule et les Cannes sauvés des eaux

Pour la première fois, le projet sera divisé en deux grandes entités d'une capacité totale de 40 000 m³. Prévu pour 2016, il devra passer outre les litiges foncier. Et attendre la construction du nouveau collège

La crue des modestes ruisseaux Arbitrone et des Moulins blancs avaient fait de sérieux dégâts en 2008. Leurs eaux seront désormais canalisées par les deux futurs bassins de rétention des Padule, nord et sud, sur une importante surface de 3 hectares qui s'étendront de la rocade à la rue Nicolas-Peraldi pour le premier avant de continuer de l'autre côté de la voie sur l'actuelle emprise du collège des Padule pour le second. Un projet dans le droit fil de ce qui a déjà été réalisé à Alzo di Ieva et à la Madunuccia faisant aussi bien office d'aire de promenade que de bassin de rétention.

« Faire revenir le vert aux Cannes »

Pour le plus grand bassin de la ville, d'une capacité totale de 40 000 m³ (30 000 côté nord et 10 000 côté sud), le projet prévoit donc deux grandes zones de rétention des eaux de l'Arbitrone et une dérivation pour canaliser une partie du débit du ruisseau des Moulins Blancs. S'ils devront affronter des crues éventuelles, ils permettront également comme le souligne Paul-Antoine Luciani de « faire revenir le vert aux Cannes et aux Padule ». Outre l'atout sécurité indéniable, le premier adjoint en charge de l'urbanisme, cheville ouvrière du projet, insiste sur « l'amélioration du cadre de vie par la création de ces deux bassins ». Le bassin sud, qui remplacera l'actuel collège des Padule, intégrera un sous-bois avec un parcours botanique à vocation pédagogique, lié à la future maison de quartier. Le bassin nord, quant à lui, le plus volumineux, sera exclusivement dédié à la promenade. Une concertation publique de quinze jours, jusqu'au 18 avril, a d'ores et déjà démarré, consistant à informer les citoyens sur l'aménagement prévu. Ces derniers pourront également soumettre leurs remarques et être consultés sur des points précis (cheminements



Le projet terminé verra la construction de deux bassins nord et sud d'une superficie totale de 3 hectares. Ils pourront recevoir les eaux du ruisseau des Moulins blancs en cas de crue. Et seront, le reste du temps, dédiés à la promenade et à la botanique.



Les inondations de 2008 ont prouvé que les travaux sont d'une impérieuse nécessité. En zone inondable, le quartier est exposé.

(Photos P.-A. F. et document Corse-Matin)

et accès piétons, aspect paysager, équipements...).

Papi à la rescousse

Le projet n'aurait jamais pu voir le jour sans l'apport de fonds européens (Feder à 50 %) ni l'aide du plan d'action de prévention des inondations (Papi à

12 %). Ajaccio est la seule ville en France à bénéficier de cette aubaine pour lutter contre les eaux de ruissellement, initialement prévue pour les crues des grands fleuves. La réalisation de ces bassins est tributaire de deux faits majeurs qui pourraient retarder la livraison des travaux prévue en 2016. Le foncier tout d'abord. Un tiers du premier bas-

sin de 30 000 m³ appartient effectivement à la copropriété des Moulins Blancs et à M. Padrona, propriétaire du magasin Leclerc de la Rocade. Ces derniers ne veulent toujours pas vendre et si les négociations en cours n'aboutissent pas, une procédure d'expropriation sera lancée. Bien que favorable à la réalisation des bassins, elle pourrait forte-

ment retarder le projet. Enfin, le bassin sud ne sera réalisé que si le nouveau collège des Padule « déménage » au Stiletto comme prévu. Paul-Antoine Luciani l'assure : « Pour cela, toutes les études sont en cours. Il ouvrira ses portes d'ici trois à quatre ans. »

GHJILORMU PADOVANI
gpadovani@corsematin.com